



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



AGNÈS ROGLIANO

Pour l'adoption, sans discrimination

P4

CHASSE

Rencontre
avec
Jean-Baptiste Mari
P6



SÉCHERESSE

Vendanges
précoces
et pertes
P18

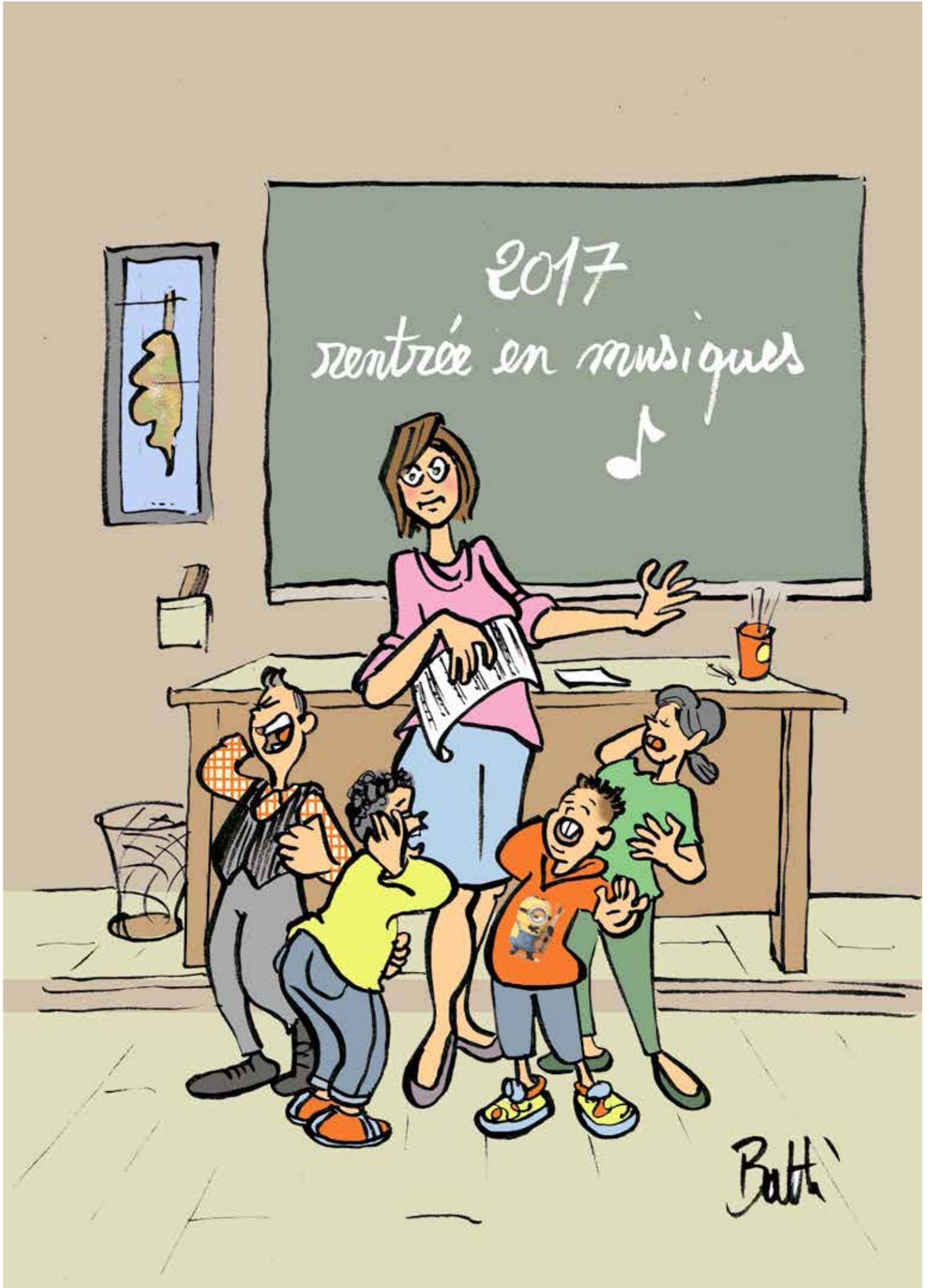


1,60€



BATTÌ P2 • ÉDITOS P3 • INTERVIEW PRÉFET 2B P20 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Transmettre

Le 9 septembre 1943 marque le soulèvement du «premier morceau libéré de la France» qui n'est pas la Normandie mais la Corse.

Un symbole pour tous les insulaires même si d'autres s'interrogent encore sur cette résistance corse. Laissons le traitement de cette question aux historiens. Ne polémiquons pas. En ce début septembre, rappelons-nous simplement cette page historique. Et interrogeons-nous sur ce qui lie notre passé, notre présent, notre avenir et celui de nos enfants. Ne parlons même pas d'un devoir de mémoire mais uniquement du droit à la transmission. À l'heure où tout -et souvent n'importe quoi- est diffusé sur les réseaux sociaux, parfois même dans une presse qui ne joue plus son rôle d'éclairer, préférant les retombées médiatiques et autres buzz, je veux saluer ceux qui ont pour devoir de transformer les têtes parfois trop pleines de nos enfants en têtes bien faites. Vouloir enseigner, une vocation qui se perd tant la tâche est mise à mal à chaque changement de ministre qui souhaite marquer de son empreinte son passage rue de Grenelle.

La rentrée 2017 est, elle aussi, faite de vraies et fausses nouveautés: évaluation en CP et en 6^e, retour à la semaine de 4 jours, lancement des «devoirs faits». Pourtant l'objectif principal ne change pas: permettre à chaque enfant de savoir lire, écrire et compter pour forger son sens critique.

Jean-Michel Blanquer, nouveau ministre de l'Éducation, ne déroge pas à cette règle et il le dit. Mais il insiste aussi sur la notion de respect d'autrui. Une valeur fondamentale qui, en ces temps troublés, n'est apparemment plus naturellement observée, plus réellement transmise. Alors en musique ou pas, avec des moyens faits d'astuces et autres bric et broc, merci à tous les enseignants, passeurs d'histoires, de connaissances, de savoir-être d'avoir choisi de faire de ce droit à la transmission, leur devoir. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

U Patrimoniu in lume

S'hà da passà ignilocu in Francia i 16 è 17 di settembre! Quasi 17 000 munimenti anu da apre e so porte è prupone più di 25 000 animazione per a 34esima edizione di e Ghjurnate Europee di u Patrimoniu. Serà l'uccasione per i visitatori, sempre fidi è di più numerosi, di scopre sti lochi unichi, simboli di ricchezza di u patrimoniu di tutte l'epiche, è a so prugrammazione culturale. À livellu nazunale, ci seranu stonde forte cum'è l'apertura eccezzunale di l'appartimenti di a duchessa à l'Otellu di Sully, ind'u carrughju storicu di u Marais in Parigi. Ind'u mentre d'una ghjurnata, si puderà entre in l'intimità di Charlotte Séguièr trà a so camera, i so spechji o u so oratoriu. E parte inaccessible di u castellu di Champs-sur-Marne puderanu esse visitate anch'elle; u seminterratu è u secondu pianu mustreranu a vita di u persunale dumenticu à u 19^u seculu. Caratterizzata da un particularisimu isulanu, trattendu d'altronde di a so geugrafia, ci svela a Corsica una diversità di territorii è un'identità plurale chì anu ammanitu un patrimoniu riccu è variu. Ci sò lochi cum'è u Capi Corsu, a Balagna, a Castagniccia, u Niolu, u Fium'Orbu, a Gravona, u Tallanu, a Cinarca, l'Alta Rocca... chì sò costituiti nant'à mudelli d'urrganizazione suciale è d'attività umane sfarente assai. Tandù, sò produttrice di patrimonii multiplici. Oghje ghjornu ci vole à sapè chi a Corsica conta 312 munimenti frà i quali 136 classificati, 176 scritti è quasi 2 500 ugetti protetti. Ci hè un patrimoniu religiosu di prima trinca cù l'impurtanza artistica di i cuventi, di e chjese è cappelle. Ci sò ancu siti archeulogichi maiò, l'architettura militaria cù e citadelle è e torre liturale, qualchi opera d'arte cù i ponti genuvesi è u viadottu ferratu di u Vechju, ma dinò l'architettura civile. In Corsica, a tematica scelta tratterà di a giuventù. In stu quadru, per fà participà di più i giovani à sta bella andatura, hè statu urrganizatu st'estate un cuncursu di futugrafia. Hè stata fatta una selezione è una mostra cù i 10 più belli ritratti serà pruposta per ste nove Ghjurnate Europee di u Patrimoniu messe in ballu da a Direzione di u Patrimoniu di a Cullettività Territoriale di Corsica, cù parechji altri ritrovi da sparte ind'u lume di u patrimoniu nustrale... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



Pour l'adoption, sans discrimination

*Le diable est dans les détails.
Ainsi dans les Référentiels ministériels
encadrant ce qui, a priori, est un acte d'amour
-l'adoption- quelques mots ont suffi
à ouvrir grand la porte à la discrimination raciale.
Un fait que dénonce Agnès Rogliano-Desideri.
Présidente de l'association Enfance et familles d'adoption 2B,
vice-présidente du Conseil de famille de la Haute-Corse,
elle est à l'origine du collectif C2ARI qui interpelle la France
afin que celle-ci élimine toute discrimination raciale
dans ses textes institutionnels.
À commencer par ceux relatifs à l'adoption.*

« **C**ondamner le racisme basique, le comportement du beau, c'est facile. Mais désamorcer un racisme institutionnalisé, a fortiori lorsqu'il se pare de vertu, c'est beaucoup plus compliqué ». Agnès

Rogliano-Desideri en sait quelque chose. Mère de trois enfants dont un fils adopté au Congo voilà 4 ans, présidente de l'association Enfance et familles d'adoption 2B, elle est également vice-présidente du Conseil de famille de la Haute-Corse. Cet organe est en charge de la tutelle des pupilles de l'État du département et notamment de la question de leur adoption, qu'il s'agisse de bébés nés « sous le secret » ou d'enfants plus grands, dont les parents ont tardivement consenti à l'adoption en les confiant au service de l'aide sociale à l'enfance du département ou qui ont été déclarés abandonnés par décision judiciaire ou encore dont les parents biologiques se sont vu retirer l'autorité parentale. De ce fait, le Conseil de famille a connaissance de tous les dossiers des candidats agréés en vue d'adoption, que celle-ci se concrétise sur le département ou s'oriente *in fine* vers l'international. Or, à plusieurs reprises, Agnès a été surprise et « choquée » de découvrir dans certains de ces dossiers des mentions telles que « pas d'enfant noir » ou « pas d'enfant d'origine maghrébine ». Des mentions « illégales » rappelle-t-elle, en se gardant cela dit de stigmatiser tous les parents postulants dont les dossiers comportent de telles spécifications. « Il ne faut pas oublier que, souvent, ces candidats se retrouvent en situation de fragilité émotionnelle face à ceux qui, chargés d'instruire leur dossier, sont en quelque sorte en mesure de leur délivrer ou leur refuser un passeport pour devenir parent. Et ils ont à donner la meilleure image d'eux-mêmes, convaincre qu'ils sont dignes de se voir confier un enfant. Or parmi les questions qui leur sont posées, il y a celles sur la façon dont ils imaginent leur futur enfant, son intégration, l'importance du regard d'autrui sur l'enfant si par exemple celui-ci a la peau noire. Ces questions, auxquelles mon mari et moi avons eu à répondre, peuvent être posées de façon insistante ». Des candidats qui pourtant ne demandaient qu'à aimer un enfant tel qu'il est, sans exclusive, peuvent alors en venir à se demander si la question ne comporte pas un piège, si ce qui est de leur part une volonté d'engagement inconditionnel ne va pas être interprété comme de l'inconséquence, de l'égoïsme et conduire à un refus d'agrément. Ce qui amènerait certains postulants à finalement émettre ces réserves qui, en Haute-Corse, ont été proscrites « J'ai fait clairement inscrire sur le règlement intérieur du Conseil de famille que toute mention discriminatoire relative à l'ethnie est interdite par la loi. Et le représentant du préfet de Corse nous a remerciés d'avoir pris cette précaution ». Cela étant, pour Agnès, ce ne sont pas les postulants ayant pu formuler de telles restrictions qui sont dans l'illégalité, mais bien plutôt ceux qui permettent que de pareilles mentions figurent dans un dossier agréé.

Or le problème est que, discrètement et sous couvert de bonnes intentions, la discrimination raciale prend ses aises dans un texte institutionnel, en l'occurrence les Référentiels ministériels concernant « l'information préalable à l'agrément en vue d'adoption et l'évaluation de la demande d'agrément ». On peut y lire, page 40, que « si les candidats ne se sentent pas prêts à accueillir un enfant de couleur, il peut être fait recours aux termes "ouvert à l'accueil d'un enfant qui leur ressemble" » ; on appréciera au passage la beauté de la formule. Une scorie du siècle dernier ? Absolument pas ! Cette mouture date de 2011 et bien qu'en 2015 la lutte contre les discriminations raciales ait été déclarée grande cause nationale de la France, nul ne s'était soucié de l'amender. Du moins pas jusqu'à la création, le 31 mars dernier, du Cullettivu corsu per l'adduzione senza razzismo

istituzionale [Collectif corse pour l'adoption sans racisme institutionnel], le C2ARI. Autour d'Agnès et de Georgette Simeoni -Chevalier de la Légion d'Honneur, ancienne présidente du Conseil de famille de Haute-Corse et militante associative- il s'appuie sur un noyau dur d'une vingtaine de personnes, toutes concernées à titre personnel et/ou de par leur profession ou fonction, par les questions de l'adoption, de l'éthique, des lois, des droits de l'Homme*. Le collectif est bien déterminé à amener la France à se mettre en conformité avec le titre de « patrie des droits de l'Homme » qu'elle aime tant à arborer, en bannissant toute discrimination raciale de ses textes institutionnels. À commencer par ceux relatifs à l'adoption. « Ce qui, souligne Agnès, a été fait depuis plusieurs années en Italie, conformément à différents traités que la France a signés, elle aussi ».

Certains, pourtant, tentent de faire valoir que la petite phrase qui indignait Agnès et le collectif aurait quelque mérite, dans la mesure où elle permettrait d'éviter que certains enfants ne soient confiés à des adoptants racistes et ne fassent l'expérience pénible du rejet. « L'argument qui consiste à dire que c'est pour le bien de l'enfant ne tient pas ! Ni dans le cas du bébé né sous le secret - comment savoir quels vont être ses traits, si la couleur de sa peau ne va pas foncer ? Ni dans celui d'un enfant déjà grand qui serait présenté à des candidats agréés, puisque ceux-ci ont la possibilité de ne pas accepter de l'adopter, sans avoir à motiver ce refus ». Quant à l'adoption à l'international, les adoptants ont le choix de la destination, notamment vers certains pays qui ne respectent pas les droits de l'homme et permettent de faire du baby-shopping, de choisir un enfant comme on choisit un chaton. « C'est monstrueux mais on n'a pas de prise sur les pratiques dans ces pays. En revanche, on peut ne pas permettre qu'un agrément cautionne ce genre de façon de faire. Joliment tournée ou non, cette phrase dans les référentiels ministériels est donc absurde, grotesque, raciste. Décider d'être parent, adoptif ou biologique, ce n'est pas vouloir un enfant sur catalogue, bien calibré selon ses désirs. On ne choisit pas son physique, sa couleur de peau, celle de ses yeux, on ne signe pas pour qu'il soit toujours beau, en bonne santé et conforme à ce qu'on attend de lui. Et si on ne se sent pas prêt à affronter le regard des autres sur lui, c'est qu'on n'est pas prêt à faire face à toutes les difficultés d'une vie de parent. »

Pour l'heure, si le C2ARI a interpellé le candidat puis le président Macron ; le Défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et différents ministères, on ne peut pas dire que les réponses fermes et claires affluent. Pas facile, qui sait, d'avoir à constater que c'est d'une île qu'on taxe si volontiers et sans la moindre nuance de racisme que part un mouvement visant à le dénoncer dans ses aspects les plus pernicieux, sous le couvert propre des textes officiels. Ce qui est certain, c'est que le mutisme n'entame pas la résolution du collectif qui, peu à peu, voit ses rangs s'étoffer. Contre le racisme, mais aussi pour réaffirmer qu'adopter, « c'est donner une famille à un enfant, pas l'inverse. Le désir d'un parent ne doit pas primer sur les besoins de l'enfant, à commencer par le besoin de recevoir un amour qui n'est pas conditionné par son apparence ». ■ Elisabeth MILLELIRI

*Christian Carrara, Jacques Castelli, Bernard Cesari, Elsa Chabrol, Charlotte Dauriac, Françoise Duprat-Bartoli, Anne-Lucie Costantini, Anne Faure, Marie-Hélène Ferrandini, Eugène Gherardi, Fabiana Giovannini, Fleur Graziani, Lauda Guidicelli, Fatima Ksontini, Vanina Le Bomin, David Santini, Anne-Laure Santucci, Pierre Savelli, Maryline Taddei, Frédéric Verrens, Edmond Simeoni. Également signataires, les présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse, et les députés Femu a Corsica.

En savoir + ou apporter apporter sa signature au C2ARI :
c2ari2017@gmail.com

« Décider d'être parent, adoptif ou biologique, ce n'est pas vouloir un enfant sur catalogue, bien calibré selon ses désirs. »

CHASSE

LA RÉFLEXION DERRIÈRE LA PASSION ET LA TRADITION



**La chasse et la Corse
c'est, au fil des siècles,
la longue histoire d'une passion.
Avec 17 000 chasseurs, dont près de 9 000
pour la seule Haute-Corse, elle perdure.
Un chien, une gibecière, un fusil,
des perdreaux, des sangliers... ?
Pas seulement: cynégétique,
gestion de la biodiversité,
régulation des populations,
surveillance de l'état sanitaire du gibier,
gestion des territoires,
réflexions sur la sécheresse
et les incendies...
le monde de la chasse c'est ça, aussi.**

Pourtant, l'image n'est pas nécessairement positive. Un regard que l'on s'applique à modifier à la Fédération des chasseurs de la Haute-Corse. «*La chasse, insiste son président, Jean-Baptiste Mari, c'est un loisir. Qui nous donne le droit d'effectuer des prélèvements dans le milieu naturel, mais pas n'importe comment. Pour un vrai chasseur, l'important n'est pas le tableau de chasse, c'est la recherche du gibier, le travail des chiens, les journées au contact de la nature, entre amis. C'est la raison pour laquelle je m'insurge contre les «chassards» qui affichent sur les réseaux sociaux des photos de prises absurdes, les clichés d'importantes quantités de gibier tué. Bien sûr, nous sommes à l'image de la société, bien sûr chez nous aussi il y a de tout, mais je le répète, un bon chasseur, ce n'est pas ça et les chasseurs, dans leur très grande majorité, n'ont pas ce comportement. Nous devons veiller à en donner une bonne image. Mais on ne peut pas non plus tout nous imputer: je ne peux admettre qu'on appelle chasseurs ceux qui abattent des animaux sans permis, par temps de neige, la nuit, dans des zones protégées, etc. Ceux-là sont des braconniers, c'est tout.*»

Les titulaires d'un permis validé pour la saison sont âgés de 16 à 90 ans, la moyenne d'âge se situant dans la tranche 50-60 ans. Tous ne pratiquent pas de façon régulière. Quant au gibier potentiel, le sanglier tout particulièrement, il est souvent dénoncé pour les dégâts qu'il cause aux cultures. «*Auparavant, c'était du ressort de l'Office national de la chasse, mais maintenant, la Fédération départementale des chasseurs est tenue de procéder, sur son territoire, au dédommagement des professionnels lésés*» souligne Jean-Baptiste Mari.

Reste que la déliquescence de l'élevage, la présence de nombreux porcs



DES FOSSES POUR LES DÉCHETS DE SANGLIER

Après la chasse, il y a la gestion des déchets. Ceux issus de la découpe des sangliers ne doivent en aucun cas être laissés dans la nature. La Fédération de la Haute-Corse préconise – pour les sociétés de chasse et les municipalités – la création de fosses cimentées : des structures maçonnées (parpaings et ciment) comprenant deux dalles étanches (sol et toit), sur lesquelles s'ouvrent des trappes sécurisées par des cadenas. Elles permettent de déverser les restes qui seront recouverts de chaux vive, laquelle permet une dégradation rapide et sans nuisances. Avant la reprise de la saison, les résidus, parfaitement utilisables pour enrichir les sols, seront extraits. La DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, anciens services vétérinaires) est favorable à la généralisation de ces structures. Les expériences vues hors de Corse sont positives. Pour toute réalisation de ce type, s'adresser au service technique de la Fédération départementale de la chasse de Haute-Corse. Une aide financière est possible. ■

LA FÉDÉRATION, C'EST QUOI ?

«Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit [Art. L. 422-1 du Code de l'Environnement].» Chasser sur un terrain sans cette autorisation constitue une infraction. L'activité s'organise généralement à travers les «associations communales de chasse» (sociétés de chasse), qui ont obtenu les autorisations auprès des propriétaires. Il en existe une centaine en Haute-Corse, ne recouvrant cependant que les 2/3 du territoire. La Castagniccia et le Fium'Orbu (peut-être en raison de l'indivision et de l'éparpillement du foncier) sont des microrégions dans lesquelles des efforts d'organisation doivent être consentis, alors que le Cap-Corse est une des zones les mieux structurées. Si la Fédération départementale des chasseurs aide à cette structuration elle n'est en rien une «super-société de chasse». Sa mission est de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse et les intérêts de ses adhérents. Ses autres rôles statutaires sont la formation des candidats à l'examen du permis de chasser et l'organisation matérielle de cet examen. Une fois obtenu le fameux sésame, elle apporte son concours à sa validation. De plus, elle élabore le schéma départemental de gestion cynégétique et peut se constituer partie civile, devant les tribunaux, pour des infractions en matière d'environnement. ■

«Quand on voit l'état des zones brûlées, il est évident qu'aucune action de chasse ne pourra y être menée, et sans doute pendant quelques années!»

en liberté ont eu une incidence négative sur les populations de sangliers. Le nombre d'animaux croisés est de plus en plus important. Au contraire des bêtes présentes en France continentale qui n'ont que 36 chromosomes, le sanglier corse présente 38 chromosomes comme le cochon. Les analyses génétiques ne sont pas parlantes et dans la pratique, on est en général contraint de se limiter à l'observation du phénotype des animaux prélevés pour juger du niveau d'hybridation. Les zones dans lesquelles le véritable sanglier sauvage insulaire est encore présent sont de plus en plus restreintes. Il semblerait que pour le moment seuls les secteurs des Agriates et de Roccapina soient encore préservés. Ce alors que le nombre de prises de suidés augmente : il est passé de 6000 en Haute-Corse pour 1986 à 20000 aujourd'hui ! «À partir du 1^{er} juin, le propriétaire d'une exploitation agricole, dans la mesure où il est titulaire d'un permis de chasser validé et après autorisation de la DDTM, peut organiser une battue et chasser les sangliers qui dévastent ses cultures. Nous, nos seuls financements nous viennent des chasseurs. Nous ne percevons, et c'est d'ailleurs je pense inédit au plan national, aucune subvention.»

Outre le sanglier, différentes espèces se portent assez bien, notamment le lièvre et le lapin. Le perdreau en revanche est en régression. Les chasseurs tentent différentes actions [réduction des prises, de la période de chasse, tentatives d'élevage de perdrix «nustrale»] pour inverser la tendance. Certaines sociétés de chasse mènent aussi avec succès un travail de réintroduction, du faisan notamment. On ne note aucune épizootie particulièrement impor-

tante si ce n'est concernant le sanglier. En bout de chaîne alimentaire et véritable sentinelle sanitaire, on y relève quelques cas de tuberculose bovine (les seules recherches dans ce domaine étant menées à l'initiative des chasseurs). Ils n'en sont qu'un révélateur, la maladie venant, comme son nom l'indique, de bovins retournés à l'état sauvage ou non vaccinés. Les cas seraient en augmentation.

Par ailleurs, la Fédération s'inquiète de la situation des zones incendiées. Les chasseurs ont eu parfois mauvaise presse concernant les feux de forêt. On a même, jadis, parlé de rivalité entre les sociétés de chasse, sans que rien devant les tribunaux ne soit prouvé. Reste que le nombre de suidés est tel que ce type de situation n'a pas lieu d'être. «On est invités partout, pour les battues, remarque Jean-Baptiste Mari. En revanche, u focu, ghjè a morte! Quand on voit l'état des zones brûlées, il est évident qu'aucune action de chasse ne pourra y être menée, et sans doute pendant quelques années!» En ces temps de sécheresse extrême, d'incendies, son objectif serait de sensibiliser les présidents de sociétés de chasse et leurs adhérents pour qu'ils deviennent de véritables sentinelles de l'environnement, acteurs de la préservation d'un milieu qu'ils connaissent bien. La Fédération est également prête à réfléchir avec l'Office de l'environnement à la création d'une police de l'environnement. «Puis nous poursuivons un chantier commencé par mon prédécesseur, Roger Maupertuis, conclut Jean-Baptiste Mari, celui de la régionalisation des compétences en matière de chasse. Nous aurons une réunion dans le courant du mois d'octobre à ce sujet avec les élus de la CTC.» ■ Claire GIUDICI

SÉCHERESSE EN CORSE

Mesures de restriction et d'économie d'eau à respecter en Corse pour l'été 2017

INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules et bateaux (hors stations professionnelles)



N'arrosez pas par aspersion vos pelouses et jardins



Ne remplissez pas les piscines

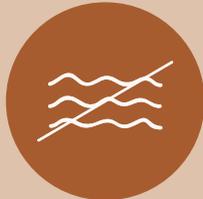
INTERDITS EN JOURNÉE



N'arrosez pas vos jardins, pelouses et potagers, y compris avec des dispositifs « goutte à goutte »



Ne lavez pas vos terrasses et allées, ainsi que les espaces et voies de circulation



Ne prélevez pas dans les cours d'eau (pompage, captage...)

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

LES BONS GESTES



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ÉCONOMISONS-LA !

Pour en savoir plus :



corse.gouv.fr

@Prefet2A - @Prefet2B



corse.fr

@ctcorse



oehc.corsica

@oehc_



N° 01

GEO 2A CONSEILS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

6, rue Charles Tomasini,

Résidence Les jardins de Quatrina,

Bât. E, 20110 Propriano

R.C.S. Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PROPRIANO du 30/08/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GEO 2A CONSEILS

Siège : 6, rue Charles Tomasini, Résidence Les Jardins de Quatrina, bât. E, 20110 Propriano

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1000 euros

Objet : Prestations d'ingénierie, de maîtrise d'oeuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'études et de conseil, d'expertises, notamment, en matière d'hydrogéologie, d'urbanisme, d'hydrologie, de géologie, de développement durable, d'énergies renouvelables, d'assainissement, de thermique, de traitement et gestion des eaux

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Félicien TRAMONI, demeurant Quastanacci - 20128 ALBITRECCIA,

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 8/8/17, il a été constituée une SAS dénommée :

SOJEDO

Siège social : rés. les collines du ricanto, 20090 Ajaccio.

Capital : 495 euros.

Objet : Laverie automatique, services linge, retouches.

Président : M. Donovan Salemmé, rés. les collines du ricanto, 20090 Ajaccio.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 03



Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes

Supérieures Spécialisées

OPHTALMOCORSE

Société Civile de Moyens

Au capital de 2000,00 euros

Siège social : 9, Rue César Campinchi,

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 01/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de MOYENS

Dénomination sociale :

OPHTALMOCORSE

Siège social : 9, Rue César CAMPINCHI, 20200 BASTIA

Objet social : La société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Dr. Alain Antoine SIMONI, demeurant : 1, Boulevard GIRAUD - 20200 BASTIA.

- Dr. Frédéric, Francesco SANIAN, demeurant : 4, Rue Commandant BONELLI - 20200 BASTIA.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

EMMA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30-08-2017 fait à Borgo, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : EMMA

SIEGE SOCIAL : Domaine du Levant III - Avenue de Borgo - 20290 Borgo

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 200 euros entièrement libéré

GERANCE : Monsieur COROTTI Michel né le 14-07-1966 à Bastia, de nationalité Française, et Madame MANDANO Maryline née le 27-04-1969 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant tous deux à : Les Hauts de Rassignani - n° 69 - 20290 Borgo sont nommés gérants pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

N° 05

S.A.S.U

CARTE GRISE AUTO

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 1200 euros

Siège social : Rond Point Ceppe

Route Nationale 193, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

La dénomination de la Société est :

S.A.S.U CARTE GRISE AUTO

SIEGE SOCIAL : Rond Point Ceppe - Route Nationale 193 - 20620 Biguglia

OBJET : L'objet social est : L'achat et la vente ou la location de tous véhicules automobiles, motos, et bateaux aussi bien pour les particuliers et les professionnels. Prestations de services liés aux véhicules automobiles, motos, et bateaux, prestation de carte grise, intermédiaires en achats ou vente, ventes de pièces détachées et ce pour tous véhicules automobiles, motos, et bateaux et ce aussi bien pour les particuliers et les professionnels.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1200 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1200 Euros

APPORTS EN NATURE : Néant

Président : Est nommé Président de la Société : Mlle RANNO Delphine Antoinette -

Adresse : Résidence U PINU 3 - Lotissement LUCCIANELLA - 20600 FURIANI -

Etat civil : Née le 10 Août 1978 à Marseille (Bouches du Rhône), Majeur, de nationalité Française.

Régime matrimonial : Célibataire [régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare].

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 06

AMCT LOC

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lot Lanciatojo, Lot 27

20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à BORGIO en date du 30 août 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : AMCT LOC

Siège social : Lot Lanciatojo, Lot 27, 20290 Borgo

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublé, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Thomas TOMASINI

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BONIFACIO du 07/08/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

FABIEN PRUCHON

Siège social : Chez Mr Fabien PRUCHON, Lieu-dit Pertuso, Route de Canetto, 20169 Bonifacio

Objet social : Travaux d'installation électrique dans tous locaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mr Fabien, Bernard, André PRUCHON, demeurant Lieu-dit Pertuso, route de Canetto, 20169 Bonifacio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 21/08/2017, il a été constitué une Société :

Dénomination :

SASU SATTAGOSTINO ANDREA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : CHEZ MR SATTAGOSTINO - APPT N 10 - RES CASALE - 20213 FOLELLI

Objet : Toute activité du bâtiment, de la construction de la rénovation de l'équipement du bâtiment

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Président : Mr SATTAGOSTINO ANDREA

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

RCS : Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/07/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : ASS

Siège social : Chez Monsieur Sébastien Santelli, Acqua-Citosa, 20243 Serra di Fiumorbu

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 200 €

Objet social : L'acquisition, l'administration, l'exploitation sur toutes ses formes, de tous immeubles, de terrains et de biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Sébastien SANTELLI, Acqua Citosa, 20243 Serra di Fiumorbu

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP la 11/08/2017, il a été constitué la SCI: JOFARO

Capital : 3000euros.

Siège social : route de Saint Antoine, 20167 PERI.

Objet social : Acquisition et/ou gestion de biens immobiliers en vue de location meublée et accessoirement non meublée.

Gérance : CRISTIANI Johan demeurant route de Saint Antoine, 20167 PERI.

Durée : 99 ans, au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTELICACCIA (20129) du 1er septembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ROCCA VL**

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Chez Monsieur Patrick ROCCA, Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA

Objet social : L'exploitation sous toutes ses formes, de tous fonds de commerce de location de tous types de véhicules, engins et matériels industriels fixes ou mobiles ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.500 Euros,

Gérance : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA a été nommé gérant

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/09/2017, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

ETUDES PROJETS REALISATIONS

Siège social : 1, Allée les Grives, 20600 Furiani

Forme : SASU

Sigle : EPR

Capital : 1000 Euros

Objet social : Ingénierie, études techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, diagnostic, conseil, expertise, maintenance, exploitation, affermage, formation, essais et contrôles dans les domaines de l'environnement [eau, assainissement, pluvial, air, pollution, sol, déchets, industries, agroalimentaire]

Président : Monsieur Bertrand L'Héritier demeurant : 1, Allée les Grives, 20600 Furiani, élu pour une durée de 99 années

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/08/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **AFFARI DI A FINANZA CORSICAN** **Siège social :**

BAT. MATTEI MARTIN, Lieu-dit ERBAGHJU, 20250 CORTE **Forme :** SAS à capital variable **Capital minimum :** 10 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit **Capital initial :** 100 Euros **Capital maximum :** 100.000 Euros **Objet social :**

CONSEILS EN AFFAIRES ET AUTRES CONSEILS EN GESTION ET FISCALE AUX ENTREPRISES **Président :** Madame Muriel PACTOL demeurant : BAT. MATTEI MARTIN, Lieu-dit ERBAGHJU, 20250 CORTE élu pour une durée indéterminée **Directeur général :** Monsieur Christophe PIEDANNA demeurant : BAT. MATTEI, Lieu-dit ERBAGHUI - RN 193, 20250 CORTE **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :**

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/08/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **GFA DE LA PIANACCIA** **Siège social :** Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE

Forme : Société Civile **Capital :** 10000 €

Objet social : Le groupement a pour objet la gestion des terres dont il est propriétaire, notamment en les donnant en fermage **Gérant :** Monsieur Vincent GASNIER, Lieu dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à son conjoint, à ses ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 15

FROID ROUTIER CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 16.000 euros

Siège social : RN 193, 20200 Bastia

394 144 513 RCS Bastia

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 30 Août 2017, il a été décidé de nommer :

Madame Henriette BOURDIEC, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (20200), au 76 Route du Cap, Hameau de Grigione, en qualité de cogérante.

Pour avis,
La Gérance.

N° 16

LA MEDITERRANEENNE

SARL au capital de 7.000 €

Siège : Rte d'Orezza,

Lieu-dit Campo di Santi

20213 Penta di Casinca

507467462 RCS de Bastia

Le 02/08/2017, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean Luc SANTINI en date du 02/08/2017 décidé de nommer Gérant Mme Céline PE-NAULT, rte d'orezza, 5 Lieu dit Campo di Santi, 20213 Penta di Casinca, en remplacement de M. Jean Luc SANTINI. Mention au RCS de Bastia.

N° 17

SARL CARROSSERIE PELLEGRINI

Capital : 7650 €

RN 197 - ZA de Corbara

20220 Corbara

RCS Bastia 448 226 258

Selon PV d'AGE du 26.06.2017, la SARL BALAGNE AUTOMOBILE, RCS BASTIA n° 522 388 313, siège social RN 197, ZA de Corbara, 20220 CORBARA, a été désignée nouveau gérant à compter du 01.07.2017.

Le nom de M. Jean-Pierre PELLEGRINI, ancien gérant, a été retiré des statuts sans remplacement par celui de la SARL BALAGNE AUTOMOBILE, car l'article 14 des statuts a été modifié comme suit :

Les associés nomment le gérant par simple Assemblée Générale Ordinaire. Mention au RCS de BASTIA.

S.C.I. LE VOLE

S.C. au capital de 15.245 €uros

Siège social : Santa Lucia di Moriani

20230 Santa Lucia di Moriani

322 902 560 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01-05-2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mr Ignace, Marie, Alain, Jean François CARDI, cogérant, intervenu le 06/06/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les fonctions de Mr Jean-François CARDI sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 19

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 août 2017 de la société **HOLDING DES CHAMPS**, société civile à capital variable, siège social : 11 Rue du Val de Loire, 78310 MAUREPAS, RCS VERSAILLES n°494 486 046.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 12 août 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

* **Ancienne mention :** 11 Rue du Val de Loire, 78310 MAUREPAS.

* **Nouvelle mention :** Aja Di Santo, 20135 CONCA.

Objet social : Acquérir et gérer dans un cadre familial l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, notamment la prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières, la propriété, construction, gestion, location d'immeubles bâtis ou non, faire toutes transactions financières, toutes conventions de trésorerie, tous emprunts et toutes opérations se rattachant à cet objet social.

Durée pour laquelle la société a été constituée : 99 ans.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 20

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 août 2017 de la société **FINANCIERE DES CHAMPS**, société civile à capital variable, siège social : 11 Rue du Val de Loire, 78310 MAUREPAS, RCS VERSAILLES n°434 477 261.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 12 août 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

* **Ancienne mention :** 11 Rue du Val de Loire, 78310 MAUREPAS.

* **Nouvelle mention :** Aja Di Santo, 20135 CONCA.

Objet social : Acquérir et gérer dans un cadre familial l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, notamment la prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières, la propriété, construction, gestion, location d'immeubles bâtis ou non, faire tous emprunts et toutes opérations se rattachant à cet objet social.

Durée pour laquelle la société a été constituée : 99 ans.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

SCI JOCY IMMOBILIER

RCS Bastia 479 794 653

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-09-2017, la résolution suivante avec effet au 01-09-2017 a été votée par l'associé unique : Changement de siège social : Le siège social et l'établissement unique de la société sont transférés de 3, RUE JEAN CASALE - 20200 BASTIA à : **ROUTE DE SAINT-FLORENT - LIEU-DIT BELGODERE - 20200 BASTIA.**

Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Gérant.

N° 22

RESTO SENIORS CORSICA

S.A.R.L. au capital de 7.500 €uros

Siège social :

9, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

R.C.S. Bastia 523 225 688

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2015, la gérance de la société à responsabilité limitée **RESTO SENIORS CORSICA** a décidé de transférer le siège social du 9, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA au **Rue des Mag-nolia, Quartier Budicione, 20090 AJACCIO [Commune d'Ajaccio]** à compter du 1er juillet 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 23

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 août 2017 de la société **SCI DES CHAMPS**, société civile immobilière à capital variable, siège social : 11 Rue du Val de Loire, 78310 MAUREPAS, RCS VERSAILLES n°328 862 065.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 12 août 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

* **Ancienne mention :** 11 Rue du Val de Loire, 78310 MAUREPAS.

* **Nouvelle mention :** Aja Di Santo, 20135 CONCA.

Objet social : La propriété, la gestion, la location d'immeubles bâtis ou non, l'aliénation des immeubles inutiles et toutes opérations se rattachant à cet objet social.

Durée pour laquelle la société a été constituée : 40 ans.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 24

SCI BENOIT

SCI au capital de 1000,00 Euros

Route du Pantano, Lieu-dit Rizzana,

20167 Sarrola-Carcopino

485316616 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/08/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Résidence Les Terrasses du Parc - Bât H1 - Le Musset, 20167 SARROLA CARCOPINO** à compter du 28/08/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 25

SAS J C C

RCS Bastia 820 147 933

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-09-2017, la résolution suivante avec effet au 01-09-2017 a été votée par l'associé unique : Changement de siège social : Le siège social et l'établissement unique de la société sont transférés de 3 RUE JEAN CASALE - 20200 BASTIA à : **ROUTE DE SAINT-FLORENT - LIEU-DIT BELGODERE - 20200 BASTIA**. Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 26

SIC M J

RCS Bastia 539 604 355

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-09-2017, la décision suivante a été votée à l'unanimité :

- Transfert du siège social de la société qui est aussi l'établissement unique de 1, RUE NEUVE SAINT ROCH - 20200 BASTIA à : **ROUTE DE SAINT-FLORENT - LIEU-DIT BELGODERE - 20200 BASTIA** avec effet au 01-09-2017.

Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'ancien siège. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 27

GMTI

SAS au capital social : 107.400 €
Siège social : 22, rue Del Pellegrino
Apt A12 - 20090 Ajaccio
Numéro SIREN 440 903 060
RCS d'Ajaccio [2A Corse du Sud]

AVIS DE MODIFICATION

Le 1er Septembre 2017, L'associé unique a décidé de transférer, le siège social du 22, rue du Docteur DEL PELLEGRINO - APT A12 - 20090 AJACCIO à **Pôle de Suartello 2 - Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO**. Dépôt RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 28

INFINIE NATURE DECO VEGETALE
Sigle : " INDV "

S.A.S. au capital de 5.000 €
Siège social : Lieu-dit Bracalina,
Parc d'Activités, U Serenu
20167 Alata-RCS Ajaccio 799 341 672

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 01/09/2017 : Mr Julien, Jean-Salvatore PINNA-ANFRANI, de nationalité française, né le 07 janvier 1987 à AJACCIO (2A), demeurant Lieu-dit Ferrando, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Kelly, Nelly, Christelle DELAUNAY, démissionnaire. L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Kelly DELAUNAY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mr Julien PINNA-ANFRANI.

Pour avis, le Président.

N° 29

CORSICA CLEM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Chez Mr LESCOMBES Raymond,
20270 Tallone
RCS Bastia 788 943 520

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 juillet 2017, il résulte que : Madame Chantal LESCOMBES, épouse MEURS, demeurant 6 square de l'Améthyste, 30620 AUBORD, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Raymond LESCOMBES, démissionnaire. L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Raymond LESCOMBES a été retiré des statuts et remplacé par celui de Madame Chantal LESCOMBES, épouse MEURS.

Pour avis, Le Président.

N° 30

EXCURSIONS PECHE-CORSE

SARL au capital de 2.000 euros
Siège social : Piana (20115)
Chioselle - 522.188.416 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Par décision du 5 juillet 2017, l'associé unique a décidé : de transformer la société en Société par Actions Simplifiée ; de modifier en conséquence les statuts ; Le gérant était Monsieur François-René CASTELLANI ; Le président est Monsieur François-René CASTELLANI, né le 24 juillet 1982 à Ajaccio [20000] et demeurant à Piana [20115] Chioselle. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Le Gérant.

N° 31

SportBox Corporate SAS

Capital de 3000 €
RCS : Vienne 820 134 856
Siège social :
977, Montée Château Grillet
38138 Les Côtes d'Arely

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 avril 2017, l'Assemblée a décidé : De transférer le siège social de la société au : **Route Timone - 20230 San Nicolao - Corse, France**. La société sera enregistrée au RCS de Bastia [20B] et sera radiée du RCS de Vienne [38]. De la nomination de Monsieur Philippe PETTINATO, demeurant Route Timone, 20230 San Nicolao, comme Président de la société en remplacement de Monsieur Claude RABACA, démissionnaire, et ce à compter du 1 avril 2017. De changer la date de fin du premier exercice social au 31 décembre 2017. La société n'a plus d'administrateurs. Les mandats d'administrateurs se terminent le 1 avril 2017 pour : la société MIG 12 INVEST SARL, dont le siège social est au 6 Crêt de la Bardonnanche, 42580 La Tour-en-Jarez et M. Ludovic GENEST demeurant au 11 Rue des Encus, 63530 Volvic, ainsi que pour M. Claude RABACA demeurant au 977 Montée Château Grillet, 38138 Les Côtes d'Arely.

Pour Avis,

N° 32

Sport InBox S.A.S.

Capital de 3000 €
RCS : Vienne 822 596 441
Siège social :
977, Montée Château Grillet
38138 Les Côtes d'Arely

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 avril 2017, l'Assemblée a décidé : De transférer le siège social de la société au : **Route Timone - 20230 San Nicolao - Corse France**. La société sera enregistrée au RCS de Bastia [20] et sera radiée du RCS de Vienne [38]. De changer la date de fin du premier exercice social au 31 décembre 2017. La société n'a plus d'administrateurs. Les mandats d'administrateurs se terminent le 1 avril 2017 pour : La société J10 Participation SAS, dont le siège social est Résidence Les Echevins, 58 rue de la Barre, 59800 Lille, la société MIG, 12 INVEST SARL, dont le siège social est au 6 Crêt de la Bardonnanche, 42580 La Tour-en-Jarez, M. Ludovic GENEST demeurant au 11 Rue des Encus, 63530 Volvic, M. Enzo REALE demeurant au 63 rue du Champs de la Baume, 63119 Chateauguay, M. PETTINATO Philippe demeurant à Route Timone, 20230 San Nicolao, M. CACHELEUX Baptiste, demeurant à 2 rue Jean Tibi, 42000 Saint-Etienne et la Société SPORTBOX CORPORATE SAS demeurant Route Timone, 20230 San Nicolao. La Présidence reste assurée par la Société SPORTBOX CORPORATE SAS représentée par Monsieur Philippe PETTINATO demeurant Route Timone, 20230 San Nicolao - Corse.

Pour Avis, La Présidence.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 33

Société CASA NOSTRA
Société Civile Immobilière
En liquidation au capital de 10.000 €
Siège social : Cala Bianca,
Lido de La Marana, 20620 Biguglia
R.C.S. Bastia
S.I.R.E.N. n° 534 636 311

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 15 Janvier 2016 et tenue au siège de la société a décidé la Dissolution anticipée de la société à compter du 1er JANVIER 2016 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, au siège de la dissolution. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur PABA François, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la Dissolution sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA en annexe au Registre du commerce et des sociétés.



N° 34

B. LEONELLI
avocats

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

IMMOCOM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Bracolacce
[20253] Farinole
R.C.S. : Bastia N° 808 768 485

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 Juillet 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 Juillet 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à FARINOLE [20253] siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Madame Chantal GIACOMI-FURFARO demeurant à FARINOLE [20253] en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 35

INSIEME,
SC au capital de 10000 euros
Siège social : Maison Bradesi,
Vardiola, chez M. Herbreteau,
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
537692519 RCS Ajaccio.

Le 31/07/2017, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 36

CO.BA.PRO
CORSE BALAGNE
PROMOTION,
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège liquidation :
18, rue Clémenceau, 20260 Calvi
413 274 465 RCS

L'assemblée générale par une décision en date du 2 août 2017 après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur BERNARD CLAVEL, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION,
 D'ENTRETIEN, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TARAVO

2ème insertion, Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud informe le public de l'ouverture d'une enquête publique selon les formes prescrites par le code de l'environnement, en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de mise en valeur du Taravo

L'enquête se déroulera du lundi 04 septembre 2017 au mercredi 11 octobre 2017 inclus.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dans les lieux d'enquête suivants

Lieu						
Lieu	Date	Matin		Après-midi		
		Début	Fin	Début	Fin	
Mairie d'Argiusta-Moriccio	Lundi 04 septembre 2017	9h	12h	-	-	
Mairie d'Azilone-Ampaza	Lundi 04 septembre 2017	9h	12h	-	-	
Mairie de Casalabriva	Lundi 04 septembre 2017	-	-	14h	16h	
Mairie de Ciamanacce	Mardi 05 septembre 2017	8h30	12h30	14h	16h30	
Mairie de Cozzano	Mercredi 06 septembre 2017	9h	12h	13h30	15h	
Mairie de Zigliara	Jeudi 07 septembre 2017	8h30	12h	13h30	16h30	
Mairie de Petreto-Bicchisano	Vendredi 08 septembre 2017	9h	12h	-	-	
Mairie de Forciolo	Vendredi 08 septembre 2017	-	-	14h	17h	
Mairie de Santa Maria Sicche	Samedi 09 septembre 2017	9h	12h	-	-	
Mairie d'Olmeto	Lundi 11 septembre 2017	9h	12h30	-	-	
Mairie de Palneca	Lundi 11 septembre 2017	9h	12h	14h	17h	
Mairie de Palneca	Mardi 12 septembre 2017	8h	12h	14h	17h	
Cité Administrative de Sartène	Mardi 12 septembre 2017	8h	12h	14h	17h	
Cité Administrative de Sartène	Mercredi 13 septembre 2017	9h	12h	-	-	
Mairie de Corrano	Mercredi 13 septembre 2017	15h	18h	-	-	
Mairie de Serra di Ferro	Jeudi 14 septembre 2017	8h	12h	13h30	16h	
Mairie de Sollacaro	Vendredi 15 septembre 2017	8h30	12h	13h30	16h30	
Mairie de Moca Croce	Samedi 16 septembre 2017	9h	12h	-	-	

- Mairie d'Argiusta-Moriccio
- Mairie d'Azilone-Ampaza
- Mairie de Casalabriva
- Mairie de Ciamanacce
- Mairie de Cognocoli-Monticchi
- Mairie de Corrano
- Mairie de Cozzano
- Mairie de Forciolo
- Mairie de Guargale
- Mairie de Guitera
- Mairie de Moca-Croce
- Mairie d'Olivese
- Mairie d'Olmeto
- Mairie de Palneca
- Mairie de Petreto-Bicchisano
- Mairie de Pila-Canale
- Mairie de Sainte Marie Sicche
- Mairie de Sampolo
- Mairie de Serra di Ferro
- Mairie de Sollacaro
- Mairie d'Urbalacone
- Mairie de Zévaco
- Mairie de Zicavo
- Mairie de Zigliara
- Cité Administrative de Sartène
- Préfecture Ajaccio

[accès par la rue Sergent Casalonga]

- aux jours et heures d'ouverture au public de ces lieux d'enquête pour les mairies et la cité administrative,

- aux jours et aux horaires suivant : de 8 h 30 à 11 h 45 pour la préfecture à Ajaccio, où le dossier sera également consultable sur poste informatique fixe, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Bastia et elle est composée comme suit :

- **le président** : Monsieur Philippe Peronne,

- **les membres titulaires** : Madame Marie-Céline Battesti, Monsieur Laurent Calvet

La commission d'enquête recevra les observations écrites et orales du public lors des permanences suivantes :

Lieu	Date	Matin		Après-midi	
		Début	Fin	Début	Fin
Mairie de Guitera	Mardi 19 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Sampolo	Mardi 19 septembre 2017	-	-	13h30	17h30
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Vendredi 22 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Lundi 25 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Mercredi 27 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Jeudi 28 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Vendredi 29 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Lundi 02 octobre 2017	8h30	11h45	-	-
Mairie de Cognocoli-Monticchi	Mardi 03 octobre 2017	8h	12h	-	-
Mairie d'Urbalacone	Mardi 03 octobre 2017	-	-	13h	16h
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Mercredi 04 octobre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Jeudi 05 octobre 2017	8h30	11h45	-	-
Mairie de Zévaco	Vendredi 06 octobre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Zicavo	Vendredi 06 octobre 2017	-	-	14h	16h
Mairie d'Olivese	Samedi 07 octobre 2017	9h	12h	-	-
Mairie d'Azilone Ampaza	Lundi 09 octobre 2017	8h30	12h	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Mercredi 11 octobre 2017	8h30	11h45	-	-

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées, avant la clôture de l'enquête, par courrier, au président de la commission d'enquête, à l'adresse postale suivante :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Terre-Plein de la Gare
Service Risques Eau Forêt – Unité Cours d'eau
20302 Ajaccio Cedex 9**

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public via le lien ci-après :

<https://www.registre-dematerialise.fr/465>

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture :

www.corse-du-sud.gouv.fr, rubrique enquêtes publiques.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an, à la Préfecture de Corse du Sud, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Risques Eau Forêt – Unité cours d'eau et au Conseil Départemental de la Corse-du-Sud du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Ces éléments seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne pourra être inférieure à un an à compter de la décision finale.

Le présent avis sera publié sur le site internet de la préfecture.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Le Directeur Départemental Adjoint, Joël MARQUE.



N° 38

AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des Achats Publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : AOO SL 2017-117

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Fourniture et livraison de sel pour le déneigement des routes départementales de la Corse du Sud.

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Délai de livraison

60% Prix

Remise des offres : 06/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/08/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>



N° 39

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MAPA MP 2017-121

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de sécurisation secteur 1/5 relance du lot 1 Secteur du Château d'eau RD 11 CANTON D'AJACCIO I Programme CTC 2011-2016

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité technique de l'offre

60% Prix

Remise des offres : 03/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/09/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Entretien des aires extérieures et jardins de l'Hôtel de Région

Numéro de référence : 17S0083

Date limite de remise des offres : 25 Septembre 2017 à 16 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 septembre 2017

N° 41

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Pouvoir adjudicateur :

Commune de PIOBETTA
20234 PIOBETTA

2 - Renseignements :

* **Administratifs :** Commune de PIOBETTA, Tél : 04 95 35 88 76
* **Techniques :** M. Philippe GROSSI - Architecte DPLG, Tél : 04 95 10 11 75
3 - Mode de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Le pouvoir adjudicateur indique se réserver la possibilité de négocier.

4 - Objet du marché : Reconstruction de la toiture de la Chapelle San Quilicus

5 - Type de travaux : Exécution

6 - Lieu d'exécution : 20234 PIOBETTA

Code NUTS : FR832

7 - Nature des travaux :

Le marché comporte un lot unique.
Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
Les VARIANTES ne sont pas autorisées.

8 - Durée des travaux :

4 mois + 1 mois de période de préparation

9 - Forme juridique du titulaire :

Entreprise individuelle, société ou groupement d'entreprises solidaires.

10 - Présentation des plis :

Les dossiers seront rédigés en langue française uniquement.
Les entreprises auront à produire :

1. Les documents administratifs :

1.1 - Les imprimés :

- "Lettre de candidature" [DC1 ou équivalent] Unique pour mandataire et sous-traitants ou co-traitants,

Pour le mandataire et tous les sous traitants :

- " Déclaration du candidat" [DC2 ou équivalent]

1.2 - Les renseignements suivants :

* Descriptif des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager,
* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements,

2. L'Offre :

2.1 - Un Acte d'Engagement, y compris, éventuellement, l'annexe relative à la sous-traitance, daté et signé,
2.2 - La décomposition du prix global et forfaitaire [D.P.G.F.],
2.3 - Le CCAP et le CCTP paraphés et signés,
2.4 - Le mémoire technique,

L'enveloppe devra porter la mention :

PROCEDURE ADAPTEE

Reconstruction de la toiture de la Chapelle San Quilicus

Entreprise :

11 - Date et heure limites de réception des plis : Lundi 9 Octobre 2017 à 12H00,
* par pli recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la mairie de PIOBETTA le lundi de 9H00 à 12H00 ou transmission de l'offre dématérialisée par voie électronique via le profil acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : MAIRIE DE PIOBETTA
Pour les modalités de dépôt des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

12 - Critères de jugement :

Candidature :

* Capacités professionnelles, techniques et financières.

Offre :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%]

13 - Modalité d'obtention du dossier :

Le téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises est accessible sur le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : MAIRIE DE PIOBETTA.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Le dossier "papier" est obtenu sur demande écrite formulée à la mairie de PIOBETTA à l'adresse suivante : mairiedepiobetta@orange.fr

14 - Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de BASTIA - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 32 88 66/Fax : 04 95 32 88 55.

15 - Date d'envoi à la publication : 4 Septembre 2017

Le Maire, Pierre LORENZI.

N° 42

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 Avenue de Paris

20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice de Bastia, au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE JEUDI 19 OCTOBRE 2017 à 11 heures

Des biens désignés ci-dessous :

Département de Haute Corse, commune de BASTIA :

Les parcelles non bâties, cadastrées BD 61 (5a 10ca) lieu-dit Puretti, BH 82 (3a 73ca) et BH 85 (33a 24ca) lieu dit "Arinella" (parcelles grevées d'une servitude de passage selon acte publié le 09.02.1999 volume 99P n°681)

Mise à prix : 300.000 €uros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP Morelli Maurel et Associés, et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA.

(Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés à la SCP CABINET RETALI & ASSOCIES et à la SCPA MORELLI MAUREL et Associés, pour consultation).

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de BASTIA

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL et Associés, 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO

- Au cabinet de SCP CABINET RETALI & ASSOCIES, 39 Boulevard PAOLI à BASTIA

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Fait et rédigé à BASTIA,
le 08 aout 2017,
POUR EXTRAIT [20140135].

ALEXANDRE VESPERINI
PLOMBERIE - CLIMATISATION - VMC
ELECTRICITE

DEVIS GRATUIT

0611408911

ALEXANDREVESPERINI4@GMAIL.COM

SIRET: 81342454600014

N° 43

Caisse locale Corsopar

Siege social : 1, Avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 29 aout 2017 n'ayant pu se tenir faute de quorum, Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse Locale Corsopar sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur deuxième convocation le :

27 septembre 2017, au siège social de la Caisse Locale
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 08h00

Début assemblée générale 08h15

Ordre du jour

Modification des statuts [articles 1, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 41, 42,].

Questions diverses.

Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

De même des formulaires de pouvoir de représentation l'assemblée seront à leur disposition.

Le Président de la CGP de la Caisse Locale,
B. CORBEAU.

ICN : ANNONCE LÉGALE
PROCHAINE PARUTION
15/09/2017 - N°6683



SELURL MARIE ANNE PIERI

Notaire de la République Officier Public
Résidence Bastien TADDEI - BP 37
20270 Aléria (Haute-Corse)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Anne PIERI, Notaire de la République, Officier Public, le 10 août 2017 contenant **RECTIFICATIF** à l'acte reçu par ses soins le 30 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une parution au présent journal, contenant notamment AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL consécutif à APPORT DE BIENS IMMOBILIERS par : La société dénommée PAOLI IMMOBILIER, dont le siège est à FOLELLI [20213] Résidence MATTEA, BAT A, immatriculée au RCS DE BASTIA sous le n°491 538 500, **au profit de** : La société dénommée A PAOLINA, dont le siège social est à CERVIONE [20221] Saint-André-de-Cotone, immatriculée au RCS DE BASTIA sous le n°442 340 535. La désignation des biens immobiliers objet de l'apport est purement et simplement remplacée par celle figurant ci-après : **COMMUNE DE SAN-NICOLAO (HAUTE-CORSE)** : Dans un ensemble immobilier cadastré section A numéros 1616, 1618, 1619, 1620, 1622, 1624 et 1636 lieu-dit MORIANI PLAGE. Le lot de copropriété numéro 50 [une superficie de 116 m² prévue pour la réalisation de locaux commerciaux]. Ledit bien est évalué à 206.100,00 EUR. Par suite de ce RECTIFICATIF, le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT SEPT MILLE SIX CENTS EUROS [207.600,00 EUR] et divisé en 13840 parts sociales de QUINZE EUROS [15,00 EUR] chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 13840 réparties entre les associés. Le reste de l'acte sans changement. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Me Marie Anne PIERI.

ERRATUM

Erratum à l'annonce parue dans le présent journal des 01 et 7 septembre 2017 concernant la société **LBA CORSICA**. **Il fallait lire** : La date de clôture est fixée au 30 septembre et non au 31 décembre comme indiqué par erreur.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **STAGNARA DISTRIBUTION** **Sigle** : **STADIS** **Objet social** : Acquisition, gestion en commun de valeurs mobilières, parts d'intérêts. Mise en œuvre de la politique générale du groupe. **Siège social** : 33 bis rue César Campinchi, 20200 Bastia. **Capital** : 1000 €. **Durée** : 99 ans **Président** : M. **STAGNARA Anton/Ghjuvanni**, demeurant Les Jardins de Marie Lieudit Acciaro Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio **Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément** : Cession libre pour l'associé unique. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/09/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **L'ÉCRITTOIRE** **Siège social** : **PLACE DE LA FONTAINE**, 20117 Eccica-Suarella **Forme** : SASU **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : création littéraire, écriture, relecture, correction, édition, diffusion et promotion des textes sur tous supports et par toutes techniques **Président** : Madame **Sylvie DE LUCA** demeurant : Place de la fontaine, 20117 Eccica-Suarella élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS RECTIFICATIF

PARUTION « Informateur Corse Nouvelle » n°6677

Par assemblée en date du 29 juin 2017, la collectivité des associés a décidé :
- de nommer Monsieur **QUILICHINI Erick**, demeurant Villa San-Salvadore, Salario - 20000 AJACCIO, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur **QUILICHINI Alexandre** à compter du 1ER JUILLET 2017.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à SAN GIULIANO du 29 JUIN 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **SCI LA FIORENTINE**
Forme : Société Civile
Capital : 3000 euros
Siège social : Lieu-Dit La Fiorentina Sur Mer, 20230 SAN GIULIANO
Objet : **La Société a pour objet** : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par voie de location ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens qui pourront être apportés à la Société, et de tous ceux dont elle pourrait devenir propriétaire dans la suite par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Tous placements de capitaux, sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales.
Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 ans
Gérant : **David BATTESTINI**, demeurant à Lieu-Dit La Fiorentina Sur Mer, 20230 SAN GIULIANO
Cession de part : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis,

FINANCIERE AJACCIENNE

Société Anonyme

Au capital de 7.200.000 euros
Siège social : Chemin du Finosello
20000 Ajaccio
384 826 509 RCS Ajaccio

Par AGO du 29.06.2017, M. Franck TORRE, demeurant Pépinière de Baléone Confinella 20167 SARROLA-CARCO PINO, a été nommé en qualité d'administrateur en remplacement de M. Nicolas TORRE.

GLOBAL'EXPERT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : 212 Calasima
20224 Albertacce
821 749 983 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er septembre 2017, il résulte que :
- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

CORS'STORES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 11.000.00 €
Siège social : Casarena
20122 Quenza
812 800 613 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er septembre 2017, il résulte que :
- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal.

INSIEME,

SC au capital de 10000 euros
Siège social : Maison Bradesi,
Vardiola, chez M. Herbreteau,
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
537692519 RCS Ajaccio.

Le 31/07/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Michel Herbreteau, Casuccia Brade'si, Vardiola, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Ajaccio.

Fontaine à eau de source Corse



www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

*L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude*

FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22.68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr



VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !



BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

SÉCHERESSE



Des vendanges précoces et des pertes

La Corse va devoir apprendre à composer avec le changement climatique.

Les premières ondées, d'ordinaire attendues

«pè a rinfriscata di Santa Maria»

ont pris du retard et si «in settembre si coglie u fruttu chi pende», pour les vignobles

ce dicton ne vaut plus.

Le raisin mûrit et s'abîme beaucoup plus tôt.

Aussi, nombre de vendanges se sont faites

en août. Dans les vignes depuis son plus

jeune âge, Achille Acquaviva, propriétaire

du domaine Figarella, à Calinzana, n'avait

jamais connu pareille situation.

Comment se sont passées ces vendanges?

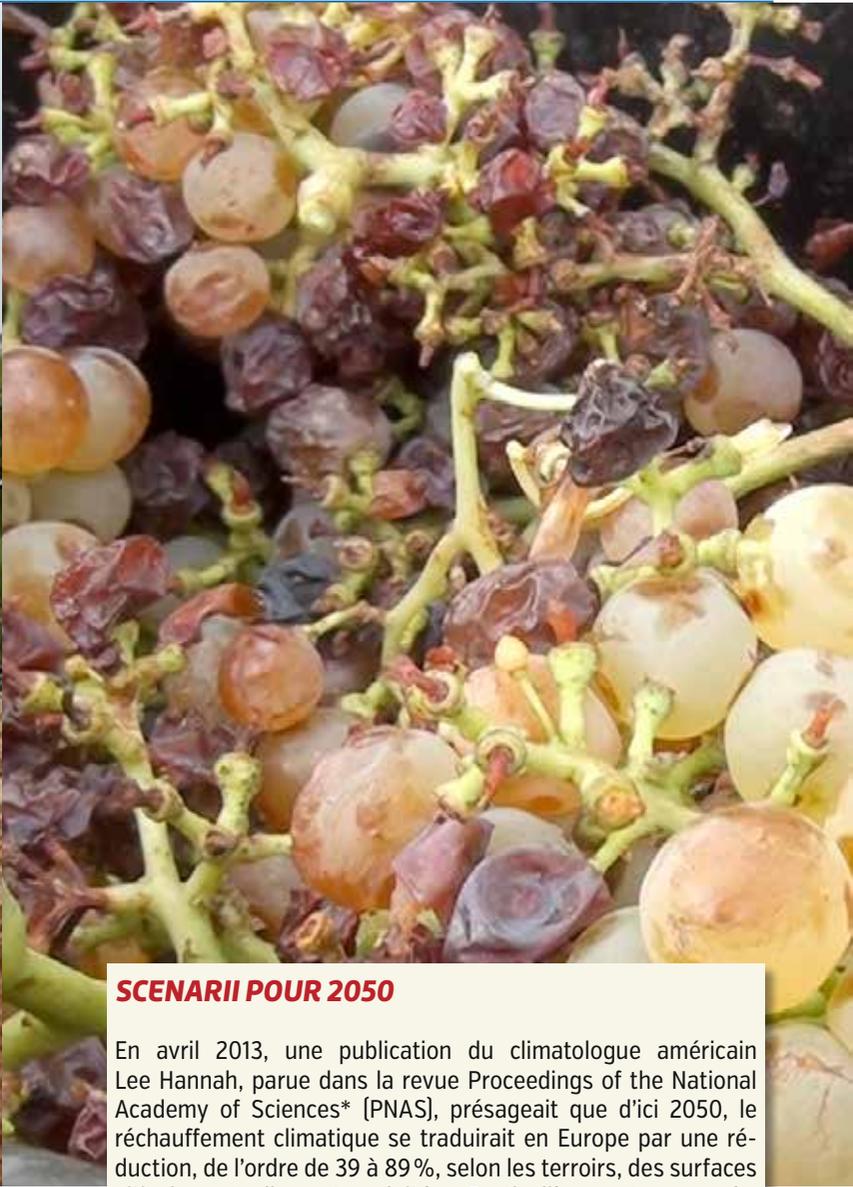
Entre l'épisode de canicule et la sécheresse constante depuis plusieurs semaines, tous les facteurs nous ont été défavorables. Tout cela fait que l'année 2017, pour les vignerons, sera une année vraiment particulière, avec un rendement moindre. Seule satisfaction, la qualité sera présente quand même car les raisins, fort heureusement, sont sains et beaux.

Tous les cépages ont-ils été affectés de la même façon?

On voit des disparités sur les cépages, certains ont moins résistés que d'autres. C'est le cas du sciaccarellu qui a très mal résisté aux températures. Sur le domaine, pour ce type de raisin, on enregistre des pertes de près de soixante-dix pourcent. Le vermentinu et le niellucciu ont mieux tenu avec des pertes de 15% environ, mais on reste sur des rendements très faibles.

Après 2003 et sa grande canicule, cette année 2017 restera-t-elle pour vous une année de référence?

Aujourd'hui, le réchauffement climatique est incontestable. 2003 était l'année de la canicule c'est vrai, nous avons eu à l'époque une perte d'environ un tiers de notre production mais cet épisode avait duré moins longtemps. Cette année n'a rien à voir, nous serons aux alentours de 50% de perte. Outre le mauvais rendement, on voit un réel impact sur notre façon de travailler. C'est la première fois que nous terminons les vendanges en cette période. Il y a encore 20 ans, on débutait nos vendanges fin septembre, voire début octobre. Aujourd'hui, nous nous demandons surtout si cet événement est exceptionnel ou s'il va s'amplifier au fil des années. En ce qui nous concerne, nous avons déjà pris des mesures pour tenter de pallier le manque d'eau en installant des systèmes d'irrigation pour les vignes.



SCENARI POUR 2050

En avril 2013, une publication du climatologue américain Lee Hannah, parue dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences** (PNAS), présageait que d'ici 2050, le réchauffement climatique se traduirait en Europe par une réduction, de l'ordre de 39 à 89 %, selon les terroirs, des surfaces viticoles actuellement exploitées. Particulièrement concernés, les vignobles traditionnels du sud de l'Europe. Même scénario envisagé pour les vignes du Chili, de Californie ou d'Australie. En revanche, estimait le climatologue, des régions septentrionales étaient de ce fait susceptibles de devenir particulièrement propices à la viticulture. Sans aller jusqu'à réfuter ce scénario, d'autres chercheurs, en Europe, l'ont quelque peu tempéré. Notamment Jean-Marc Touzard, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), qui indiquait que ce travail sous-estimait à la fois la capacité des cépages concernés à supporter des températures maximales plus élevées et les possibilités d'adaptation des producteurs face à ce phénomène. Toutefois cette question des vignobles traditionnels face au réchauffement climatique donne lieu à recherches et projets, notamment le projet Laccave mené entre 2012 et 2016 par l'Inra, autour de la recherche de stratégies d'adaptation. Il ne vise pas à fournir des solutions définitives, mais des outils pour élaborer les stratégies des producteurs, chercheurs et pouvoirs publics. Son approche se fonde sur l'étude de 4 scénarii d'adaptation prédéfinis devant être soumis aux producteurs dans différentes régions viticoles françaises afin de susciter un débat et de définir des stratégies réalistes : le « conservateur » qui n'intègre que des changements à la marge et permet d'évaluer les impacts de l'adaptation passive ; le « libéral » qui permet de tester une situation où « tout est possible partout » ; celui de « l'innovation pour rester » avec le recours à une large gamme d'innovations techniques ; celui des « vignobles nomades » qui avance les possibilités de relocalisation des vignobles en fonction des conditions climatiques. ■

* Comptes-rendus

de l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique

La situation est-elle la même dans toute la Corse ?

Cela dépend des régions. Le sud a été fortement touché, comme nous, Patrimoni n'a pas le même climat, la région est un peu plus à l'abri, elle devrait donc être moins impactée. Même en Balagne on voit des disparités, c'est surtout la partie ouest qui est touchée.

Comment pallier ce manque à gagner, doit-on s'attendre à une hausse des prix ?

C'est très difficile de rattraper une telle perte. Heureusement pour nous, il nous reste du rouge de l'année dernière, donc nous ne devrions pas en manquer. Pour ce qui est du blanc et du rosé, nous devrions en avoir tout juste assez. Au niveau du prix, on ne pourra pas augmenter suffisamment pour compenser la perte, cela créerait des prix disproportionnés et nos clients ne comprendraient pas. On risquerait de perdre une clientèle que nous avons mis de longues années à fidéliser.

On parle de plus en plus de plants hybrides, capables de résister au changement climatique. Quel est votre avis sur ces nouveaux cépages ?

Nous avons mis des années à sélectionner les plants locaux traditionnels, nous donnons à notre appellation une typicité qui ne ressemble à aucune autre grâce à ce travail de recherche effectué depuis des générations et nous ne comptons pas aller vers ce système qui est pour nous aux antipodes de ce qu'on veut faire. Aujourd'hui, je crois surtout qu'il faut changer de méthodes, mieux contenir l'eau, changer l'orientation de nos plantations. Ce sont des solutions qui, plutôt que planter de l'hybride, me paraissent meilleures pour maintenir notre savoir-faire et la qualité de nos produits. ■

Propos recueillis par Pierre Pasqualini

GÉRARD GAVORY



Été chaud pour le nouveau préfet de Haute-Corse

Photo Claire Giudici

Gérard Gavory, nouveau préfet de la Haute-Corse, a pris ses fonctions en mars dernier, après avoir déjà occupé, à divers titres, 8 postes dans la préfectorale.

La Haute-Corse est son deuxième à ce niveau: il était précédemment préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfet du Rhône. Il succède à Alain Thirion, nommé dans l'Aude.

Vous n'êtes arrivé qu'au printemps dernier, mais vous avez été très rapidement confronté à des situations particulièrement difficiles: canicule précoce, sécheresse exceptionnelle, incendies. Dans le contexte de réchauffement climatique qu'on nous annonce, de tels drames risquent de se reproduire. Notre région est-elle prête à les affronter?

Concernant les feux de forêts, la prévention est importante et certaines actions constituent une obligation légale, tout particulièrement le débroussaillage sur une distance de 50 mètres autour des habitations. Si ces travaux ne sont pas réalisés par le propriétaire du terrain et que le maire les fait effectuer d'office, il en paiera la facture mais encourt, en sus, une amende pouvant aller jusqu'à 30€ du mètre carré. Dans les zones de Biguglia, heureusement, ces mesures de prévention avaient été prises. Le feu a été terrible mais il n'a «fait que passer» et s'est révélé moins dévastateur qu'on aurait pu le craindre. D'autres mesures sont conduites: pistes DFCI (défense des forêts contre les incendies) pour des actions de surveillance et de lutte, brûlages dirigés menés par les sapeurs forestiers et les sapeurs-pompiers, etc. Concernant le traitement des incendies, nous disposons de moyens terrestres qui sont loin d'être négligeables: outre le SDIS2B, nous avons l'UISC5 de Corte, l'UISC7 de Brignoles, les colonnes de renforts d'Auvergne, Rhône-Alpes et Provence puis les militaires. Quant aux moyens aériens, la Corse dispose de 4 Tracker et 2 Canadair auxquels s'ajoutent les renforts nationaux attribués par le Préfet de la zone de défense. Les moyens d'entraide venus de l'Union Européenne, quand ils arrivent en France, ne viennent pas pour aider une région en particulier. Ils viennent renforcer un dispositif national, particulièrement sollicité à ce moment-là, comme ce fut le cas en juillet dernier. Au plan local, les renforts viennent de Marseille. Quant à l'intervention, elle fait l'objet d'une procédure codifiée. La direction des opérations est du rôle du préfet.

Que faire maintenant des zones parcourues par les flammes?

Pour limiter les conséquences après ces incendies, deux actions seront menées: d'abord je vais rencontrer les maires et le président du Conseil départemental pour examiner quelle reconquête est à faire des territoires brûlés. Avec les Communautés de communes, afin d'éviter le ruissellement en cas de fortes pluies, je vais voir comment peuvent être nettoyés les cours d'eaux. J'ai également demandé à la Chambre d'agriculture, à l'ODARC et la DDTM de recenser les agriculteurs touchés. Ils ne peuvent subir la double peine d'une perte d'exploitation cumulée à une interdiction de pacage. Tout cela sera étudié au cas par cas.

Autre problème: la sécheresse et la gestion de l'eau.

Qu'est-il possible de proposer dans ces domaines?

Les réunions du Comité hydrique se tiennent tous les 15 jours. L'OEHC, le BRGM, EDF, Météo-France et la profession agricole (Chambre, Odarc, mais aussi Dreal, DDTM et Agence de biodiversité...) y participent. Pour le moment, les mesures consistent à restreindre les temps d'arrosage. Il est demandé de ne plus arroser par aspersion entre 9h et 19h. Mais ces épisodes risquant de se reproduire, il faut anticiper pour s'inscrire dans la durée. Seulement 50% de l'eau qui se déverse sur la Corse est retenue et elle est consommée à 80% par l'agriculture et 20% pour des besoins domestiques*. Un appel est lancé afin de réguler la consommation: il faut revoir les modalités d'irrigation en installant des dispositifs plus modernes, réfléchir à des productions demandant moins d'arrosage. 26 M€ ont été consentis pour la mise à niveau de la Corse en matière de retenues d'eau.

L'été a également été dramatique sur un tout autre plan: celui de la sécurité routière.

En effet, il y a eu cet été 251 accidents sur les routes de la Haute Corse. À ce jour (le 31 août, NDLR.) ils ont fait 15 morts et 97 blessés gravement atteints alors que pour toute l'année 2016, il y avait eu 20 tués. Les pi-

lotes de motos sont les principales victimes: 9 décès sur 15. Les causes principales, cependant, restent la vitesse et l'alcool, se cumulant parfois aux stupéfiants. On va donc renforcer le dispositif, particulièrement en sortie de boîtes de nuit et de fêtes de villages. Il s'agira d'une action de prévention et de contrôle. Ce qui est particulièrement préoccupant c'est qu'on se trouve également, parfois, face à des infractions délicates (délit de fuite, etc.).

La divagation animale présente aussi un danger sur les routes, mais également pour les troupeaux: on note des cas de tuberculose bovine. Les maires se disent démunis. Que peut-on faire?

Les maires de certaines communes ont pris des arrêtés concernant les vaches en divagation. À Volpajola, elles sont ramassées et regroupées. Il y a des risques en effet pour la sécurité routière mais on ne peut pas mener des actions partout: elles doivent faire sens et avoir un effet pédagogique. Dans ce domaine, la préfecture apporte le conseil, un soutien, mais également une action. Il est possible notamment de faire intervenir le lieutenant de louvèterie accompagné des gendarmes. Par ailleurs, la mise en place de groupements de défense sanitaire avec la profession agricole – afin de renforcer la lutte contre les maladies animales – est à envisager.

C'est la rentrée des classes. Qu'en sera-t-il de la fin des emplois aidés? Ce sont souvent des personnels qui, embauchés par les communes ou les associations, interviennent auprès des enfants des écoles.

Je n'ai pas, pour le moment, connaissance exacte des objectifs concernant les emplois aidés: 800 contrats environ ont été signés en Haute Corse dont 200 arrivent à échéance de renouvellement. Une convention a d'ores et déjà été signée pour 68 d'entre eux. Certains, comme ceux qui, dans l'Education nationale, concernent l'aide aux enfants en situation de handicap, sont sanctuarisés. Pour les activités périscolaires nous n'avons pas encore vraiment de précisions. Mais il faut également faire valoir la spécificité de la Haute-Corse où ces emplois correspondent à des fonctions réelles et importantes. Le ministère devrait augmenter l'enveloppe et la situation ne devrait pas être trop difficile. Je donnerai pour ma part priorité aux travailleurs handicapés dans le cadre de nouvelles signatures.

Le taux de chômage est important dans l'île, la situation parfois tendue. Pourrait-il y avoir concurrence déloyale du travail détaché? Et que pensez-vous de la Charte de l'emploi local proposée par le président de l'Assemblée de Corse?

Le taux de chômage est en effet élevé, même si la Haute-Corse est moins touchée que la Corse-du-Sud, peut-être parce que le département a un tissu économique plus dense. Quant à la Charte de l'emploi local, elle n'a aucun effet juridique, ne serait-ce que parce qu'elle est contraire au principe constitutionnel d'égalité des citoyens. Concernant les travailleurs détachés, des contrôles ont été menés dans les structures de tourisme ou de loisirs cet été. Ils n'ont révélé aucune fraude manifeste.

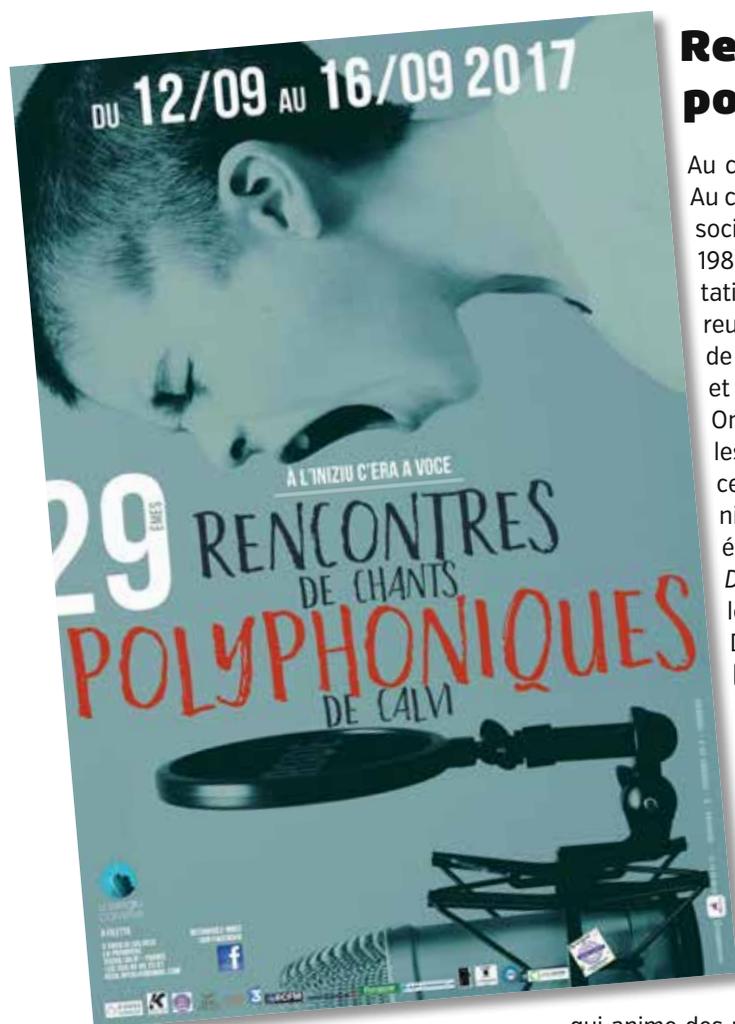
La Collectivité unique verra le jour en janvier prochain. La ville de Bastia conservera-t-elle sa préfecture?

Les deux préfectures seront maintenues. La seule différence à notre niveau, c'est qu'actuellement, nous avons trois interlocuteurs: la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux. Quand sera mise en place la Collectivité unique, il n'y en aura plus qu'un. Quant à certaines modifications (dématérialisation des demandes de cartes nationales d'identité, de passeports, de permis de conduire, et de cartes grises...) elles correspondent au plan «préfecture nouvelle génération». Nous conservons toutes nos missions concernant les étrangers. ■

« Seulement 50 % de l'eau qui se déverse sur la Corse est retenue et elle est consommée à 80 % par l'agriculture et 20 % pour des besoins domestiques. »

*NDLR: Selon le Sdage l'utilisation est de 48% pour l'eau potable et 49% pour l'irrigation (chiffres 2014) Tableau de bord du Sdage-Bassin de Corse, 21 septembre 2016, p.31 http://siecorse.eaurmc.fr/gestion-eau/dce-sdage-2016-2021/documents/2016_11_29TBord2016_v_finale.pdf

La sélection de la rédaction



Rencontres de chants polyphoniques de Calvi

Au commencement était la voix, c'est entendu. Mais ce n'est pas tout. Au commencement de ce grand rendez-vous des voix étaient, aussi, l'association U Svegliu calvese et le groupe A Filetta. C'était en septembre 1989 : à la demande des membres de A Filetta, désireux de rendre l'invitation au village sarde d'Orosei qui leur avait réservé un accueil chaleureux, U Svegliu calvese organisait en la cathédrale Saint Jean-Baptiste de Calvi un concert faisant se répondre chants polyphoniques corses et sardes, profanes et sacrés. Le public, sous le charme, en redemande. On connaît la suite. Aujourd'hui encore, A Filetta accueille chaque soir les groupes et artistes invités à l'initiative du Svegliu Calvese pour ces rencontres qui, si elles font la part belle à l'expression polyphonique, célèbrent les voix, sans exclusive. À l'affiche de cette XXIX^e édition, par ordre chronologique: Patrizia Gattaceca (Corse), avec *Digenis Akritas*, création inspirée d'un poème épique du XII^e siècle; le chanteur de fado António Zambujo (Portugal); Enza Pagliara et Dario Muci (Pouilles du Sud); Tarek Abdallah et Adel Shams El Din (Egypte); Fadia Tomb El-Hage (Liban), Orlando Forioso (Naples/Corse), A Filetta, Lea Antona, Diana Saliceti et Jean-Philippe Ricci (Corse) autour de la création prochaine du spectacle *Ulysse sans terre*; le trio de chanteuses et instrumentistes Sutari (Pologne); les chœurs et solistes de Lyon-Bernard Tétu; le pianiste et compositeur de jazz Andy Emler (France); l'ensemble féminin Assurd (Italie du Sud); la Cie Rassegna (ensemble de voix de Méditerranée basé à Marseille) et le Nishtiman Project (groupe de musique traditionnelle kurde). Également attendus: Frank Tenaille, journaliste spécialisé dans la musique, pour un «salon de musique» consacré aux musiques de la terre; le journaliste et écrivain Philippe-Jean Catinchi

qui anime des rencontres entre public et artistes, la réalisatrice Shu Aiello pour la

projection du documentaire *Un paese di Calabria* en préambule du festival (le 11, 21h30, Oratoire St Antoine).

Des expositions (photographies et dessins) complètent la programmation. Nouveauté de cette édition 2017, un rendez-vous musical à 11 h entre café et apéro, Chez Tao (les 13 et 14) ou à la Cathédrale (le 15). ■

Du 12 au 16 septembre, Citadelle de Calvi. Concerts à 18h et 21h30, Cathédrale St Jean-Baptiste.

☎ 04 95 65 23 57 & www.facebook.com/RENCONTRESPOLYPHONIQUESCALVI

Katerina Kovanji

Bien sûr, il y a la beauté de son timbre, qui lui a valu notamment d'être consacrée «Voix de la Russie» en 2014. Mais ce qui retient aussi l'attention chez Katerina Kovanji, c'est cette qualité d'interprétation qui ne se borne pas à la seule performance vocale. Le visage est expressif sans recours à la mimique exagérée, la gestuelle est sobre, maîtrisée mais infiniment éloquente et gracieuse. Elle vit les morceaux de son répertoire comme autant de narrations à la première personne, comme autant de rôles habités, que ce soit lors d'un récital intimiste dans une chapelle de notre île ou à l'occasion d'un opéra sur une scène internationale, qu'elle instille l'implacable tourment de l'hiver dans la *Cold song* du *King Arthur* de Purcell ou qu'elle irradie de la brûlante et insolente sensualité de la *Carmen* de Bizet. Soliste de la Philharmonie de Saint-Petersbourg, la mezzo-soprano russe, qui éprouve un attachement particulier pour la Corse (notre édition du N°6675 du 24 juillet dernier) et s'est d'ailleurs plu à travailler des chansons de groupes tels que Canta, Tavagna ou Arapà, a partagé son été entre concerts en Corse et «dates» en Europe. La revoilà à Ajaccio, où elle se produit cette fois au profit de l'association A Strada di a Vita qui se consacre aux soins palliatifs à l'hôpital d'Ajaccio. Elle interprétera une sélection d'œuvres d'Haendel, Rossini, Bizet, Dvorak, Kurt Weill et Offenbach. ■

Le 14 septembre, 21h30. Espace Diamant. ☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 11 Septembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Un Magicien chez Bambi - 12h10 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Estivoce - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h15 Zikspotting - 17h15 Noob - 17h35 A votre Service - 17h50 Clips Musicaux - 18h15 Chapeau Bleu - 18h55 Les Jeux-Vidéos - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Un Magicien chez Bambi - 20h35 Grand Tourisme - 21h40 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 22h50 Autoroute Express - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

orange™

30

Corse - PACA

Mardi 12 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h15 Chapeau Bleu - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h35 Zikspotting - 14h30 Hamilton de Holanda - 16h50 Clips Musicaux - 17h35 Grand Tourisme - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Estivoce - 21h25 Noob - 21h50 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National



95

Bastia

Mercredi 13 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Made in Kin - 11h50 Délires Sur le Net - 12h10 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 14h30 La Vase Monte - 15h45 Les Jeux-Vidéos - 17h30 Noob - 17h50 Clips Musicaux - 18h10 Zikspotting - 18h25 Grand Tourisme - 18h35 Made in Kin - 19h30 Nutiziale - 19h40 Châteaux - 20h35 Concours International de Piano d'Épinal - 21h50 A votre Service - 22h00 Zikspotting - 22h10 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 14 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Châteaux - 13h35 La Terre Vue du Sport - 14h30 Concours International de Piano d'Épinal - 16h10 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Hamilton de Holanda - 21h30 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Chapeau Bleu - 23h25 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

Vendredi 15 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Jeux-Vidéos - 13h20 Chapeau Bleu - 14h30 Estivoce - 15h00 Un Magicien chez Bambi - 16h15 Concours International de Piano d'Épinal - 17h05 Autoroute Express - 17h20 Noob - 18h05 Clips Musicaux - 18h40 Châteaux - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 La Vase Monte - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Made in Kin - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises